

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 4 novembre 2024

Contrôle technique : Aucune sévèrisation n'est prévue au 1^{er} janvier 2025

Mobilians souhaite mettre fin à la vague de désinformation : Aucune modification de la réglementation du contrôle technique n'est prévue au 1^{er} janvier 2025, ni concernant le contrôle des émissions polluantes, ni concernant le contrôle des éléments de sécurité du véhicule. De plus, aucun nouveau matériel ne sera installé dans les centres de contrôle technique à partir du 1^{er} janvier 2025.

Depuis plusieurs semaines, des articles se multiplient dans la presse et sur Internet, alertant les automobilistes d'une réforme du contrôle technique automobile qui entrerait en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2025. Détection de la désactivation du système ADBLue, du défapage des véhicules, sévèrisation du contrôle des freins, des suspensions ou des ceintures de sécurité... de nombreux titres de la presse nationale, régionale ainsi que la presse spécialisée dans l'automobile relaient ces informations erronées.

Or aucune modification de la réglementation du contrôle technique n'est prévue au 1^{er} janvier 2025, ni concernant le contrôle des émissions polluantes, ni au sujet du contrôle des éléments de sécurité du véhicule.

Mobilians espère que cet incident aura eu l'effet de rappeler aux automobilistes de vérifier la date de validité de leur contrôle technique et, le cas échéant, de prendre rendez-vous dans l'un des 6.500 centres.

À propos de MOBILIANS

MOBILIANS est le premier mouvement des chefs d'entreprises du commerce et de la réparation automobile et des services de mobilité : voitures, motos, vélos, véhicules industriels, trottinettes, etc. Notre organisation professionnelle représente près de 180 000 entreprises de proximité et 560 000 emplois non délocalisables partout en France. MOBILIANS défend les intérêts individuels et collectifs des professionnels de la mobilité par la route et les accompagne dans les évolutions de leurs métiers. Il déploie une action prospective de développement durable et de promotion d'une mobilité individuelle ou partagée en lien avec toutes les parties prenantes.